


**BNP PARIBAS
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Assurances incluses dans les cartes de crédit BNP Paribas Fortis

	Assurance annulation de voyage en cas de maladie, d'accident, de décès ou de préjudice matériel	Garantie achat en cas de vol ou de dommage accidentel des biens achetés	Garantie achat sur internet en cas de non-livraison, livraison non conforme ou défectueuse des biens achetés	Assurance contre la fraude en cas de perte ou de vol de la carte de crédit assurée	Service confort pour le voyage à l'étranger en cas de maladie, accident, décès, vol, problèmes judiciaires, etc...
1.83 €/mois 0.92 €/mois Easy Pack	Visa MasterCard CLASSIC	X	X	X	X
22 €/an* 11 €/an* Pro Pack	Visa BUSINESS BLUE	X	X	X	X
3.83 €/mois Free in Service Pack	MasterCard Visa GOLD	✓	✓	✓	X
46 €/an*	Visa MasterCard BUSINESS SILVER	X	X	X	✓
	Membre de la famille couvert	X	X	X	✓
	Montant maximum de la couverture	6.500 €	3.000 €	1.000 €	150 € / sinistre max. 300 € / an
	Franchise	125 €	75 €	50 €	X
	Qui contacter en cas de sinistre ?	Teleclaims TEL : 02/664.46.25 - FAX : 02/664.40.73 MAIL : goldcardinsurance@aginsurance.be			InterPartner Assistance 02/550 04 00

FO3606 - 90011 business - 12/2013

Les assurances ne s'appliquent qu'à condition que les dépenses aient été intégralement réalisées au moyen de la carte de crédit concernée.

	Assurance annulation de voyage en cas de maladie, d'accident, de décès ou de préjudice matériel	Garantie achat en cas de vol ou de dommage accidentel des biens achetés	Garantie achat sur internet en cas de non-livraison, livraison non conforme ou défectueuse des biens achetés	Assurance contre la fraude en cas de perte ou de vol de la carte de crédit assurée	Service confort pour le voyage à l'étranger en cas de maladie, accident, décès, vol, problèmes judiciaires, etc...
Conditions générales	Visa Gold MasterCard Gold	Visa Gold MasterCard Gold	Visa Gold MasterCard Gold	Visa Gold MasterCard Gold	Visa Business Silver MasterCard Business Silver
Conditions d'octroi	Remboursement des frais qui restent à charge de l'assuré en cas de maladie, d'accident, décès de l'assuré, de son époux, partenaire, ascendant/descendant (2 degré) à condition que le déplacement et l'acompte du voyage ait été intégralement payé avec la carte de crédit assurée.	La garantie est acquise dans la mesure où le vol ou le dommage accidentel survient dans les 120 jours à compter de la date de d'achat ou de livraison.	La garantie est acquise dans la mesure où la livraison non-conforme, défectueuse ou la non-livraison survient dans les 90 jours après l'achat du bien sur internet.	L'assurance rembourse les pertes pécuniaires liées à la fraude dans la mesure où les opérations frauduleuses ont été effectuées entre le moment de la perte ou du vol de la carte assurée et le moment du blocage de la carte de crédit par Card Stop.	Les prestations sont garanties dans la mesure où le titulaire de la carte de crédit est domicilié en Belgique et y réside habituellement. La durée du déplacement ne peut excéder les 90 jours quel que soit le moyen de transport utilisé.
Personnes assurées	Toute personne physique titulaire d'une carte de crédit assurée et dont le nom est imprimé sur cette carte				Pour autant qu'elles soient domiciliées en Belgique : <ul style="list-style-type: none"> • Titulaire de la carte de crédit • Conjoint de droit ou de fait cohabitant • Ascendants/descendants non mariés au 1 degré vivant au foyer du titulaire • Enfants non mariés ne résidant pas en BE mais domiciliés chez le titulaire carte.
Montant maximum de la couverture	1. Annulation survient plus de 30j avant la date de départ: 250 € / voyage par famille et max. 2 sinistres / an 2. Annulation survient dans les 30j qui précèdent la date de départ : max. 6.500 € / voyage par famille et max. 2 sinistres / an 3. Interruption du voyage en cours : remboursement des portions des prestations non utilisées, calculées au prorata temporis : max 6.500 € / voyage par famille et max. 2 sinistres / an	1. En cas de vol : remboursement du prix d'achat du bien volé 2. En cas de dommage accidentel au bien : remboursement des frais de réparation ou si non réparable, le prix d'achat du bien. 3.000 € / sinistre Max. 2 sinistres / an	1. En cas de livraison non conforme : remboursement des frais pour renvoyer le bien 2. En cas de livraison défectueuse ou non-livraison : remboursement du prix d'achat du bien. 1.000 € / sinistre 1.000 € / an Max. 2 sinistres / an	La franchise par défaut en vigueur de 150 € est entièrement supprimée. 150 € / sinistre Max. 300 € / an	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge du rapatriement en BE de l'assuré ou de sa dépouille mortelle en cas de maladie ou blessure • Organisation et prise en charge du déplacement d'un membre de la famille au chevet de l'assuré malade ou accidenté. Retour en BE de l'assuré en cas de décès d'un membre de la famille. • Et autres nombreux services d'assistance, voir conditions générales pour plus de détails.
Franchise	125€	75€	50€	X	X
Qui contacter en cas de sinistre ?	Teleclaims TEL : 02/664.46.25 - FAX : 02/664.40.73 MAIL : goldcardinsurance@aginsurance.be				InterPartner Assistance 02/550 04 00

